



Pibrac le 28/02/2026,

**Mesdames et Messieurs les membres du  
Bureau de l'association PIBRACTION**

**Objet : Réponses à votre questionnaire "Environnement"**

Mesdames et Messieurs,

Vous avez bien voulu nous soumettre un questionnaire relatif aux mesures que nous comptons mettre en place sur différents sujets environnementaux pertinents pour la Ville. Nous trouvons cette démarche constructive et vous prions de trouver par le présent document les réponses que nous vous proposons d'y apporter.

Comme vous le lirez, nous souhaitons mettre en place une véritable démarche de management de l'Environnement et de Développement Durable sur la commune, inexistante aujourd'hui.

Cette démarche qui s'inspirera des normes de management existantes (ISO 37101, 14001, 26000...) ne sera pas construite de façon isolée mais associera dans son élaboration tous les Pibracais, tous les Pibracais, toutes les associations et les parties prenantes légitimes, volontaires pour y participer.


Elle permettra d'inscrire Pibrac dans une logique d'amélioration pour réduire de façon continue l'empreinte environnementale de la Ville, sur tous les aspects environnementaux identifiés comme significatifs. La pertinence et l'efficacité de la démarche seront suivies à l'aide d'indicateurs de performance, de façon transparente, et régulièrement publiés sous la forme d'un "ECOMETRE" dans les divers canaux de communication de la Ville.

Un comité de pilotage de cette démarche, représentatif des différentes parties prenantes associées, sera créé à cet effet et garantira la **gouvernance collaborative mise en place**.

Nous espérons au travers de cette démarche engager la Ville de façon structurée et pérenne et réduire irréversiblement, grâce à des mesures de bons sens et pratiques, son empreinte tout en lui apportant des bénéfices réels pour ses habitants.

En espérant avoir répondu le plus honnêtement possible à vos sollicitations, avec les informations dont nous disposons (n'étant pas dans la majorité, certaines informations ne nous sont pas accessibles) et restant à votre disposition pour tout complément,

Nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations.

  
Bruno COSTES  
Pour la liste UNIS POUR PIBRAC

## **RÉPONSES de la liste “UNIS POUR PIBRAC” AU QUESTIONNAIRE DE PIBRACTION**

### **Propos liminaires**

### **Définition d'une politique et Démarche Environnement et Développement Durable**

En préalable aux réponses que nous pouvons apporter à votre questionnaire, nous souhaitons souligner que nous mettrons en place une **véritable démarche de management de l'Environnement et de Développement Durable sur la commune, inexistante aujourd'hui.**

Cette démarche ne sera pas construite de façon isolée dans une alcôve de la Mairie mais associera dans son élaboration tous les Pibracaises, tous les Pibracais, toutes les associations et les parties prenantes légitimes, volontaires pour y participer. Elle s'inspirera des normes existantes de cadrage de ce type de démarche comme la norme ISO 37101 (Villes et Territoires Durables), ISO 14001 (Management Environnemental) ou ISO 26000 (Management du Développement Durable).

Cette démarche doit permettre d'inscrire Pibrac dans une logique d'amélioration continue, d'engager une véritable boucle vertueuse de type PDCA pour réduire l'empreinte environnementale de la Ville, avec des indicateurs de performance transparents et régulièrement publiés sous la forme d'un “ECOMETRE” dans les divers canaux de communication de la Ville.

Un comité de pilotage de cette démarche, représentatif des différentes parties prenantes associées, sera créé à cet effet.

**La première action de cette démarche sera bien évidemment de travailler sur une analyse environnementale de la Ville** en identifiant les différents aspects environnementaux significatifs de Pibrac dans les divers domaines (air, eau, sol, rayonnement, ressources, énergie ...) et leurs impacts potentiels sur les milieux (faune, flore, santé publique,...).

Cette étape est essentielle. Elle permet de réaliser un diagnostic et de savoir par conséquent fixer des objectifs d'amélioration réalistes et pertinents. Les évaluations environnementales prendront en compte chaque fois que possible les émissions directes

## **Questionnaire PIBRACTION**

et les émissions indirectes, en particulier pour les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Ces émissions seront estimées selon la méthode définie par le Pôle de coordination national sur les GES applicables aux collectivités, en conformité avec l'article L.229-25 du code de l'environnement et la norme ISO 14064-1. ([https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/methodo\\_BEGES\\_decli\\_07.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/methodo_BEGES_decli_07.pdf)).

Pour les autres aspects environnementaux, les normes françaises ou ISO ad-hoc seront mobilisées.

En absence de cette première phase, il n'est pas possible de se fixer des objectifs d'amélioration pertinents et de façon absolue ni d'apprécier les efforts à accomplir pour les atteindre au travers des plans de réduction qu'il faudra engager pour chaque aspect significatif.

Avec Bernard AUGERE, Professeur de Biologie - Géologie en Classe Préparatoire (BCPST) retraité, Jérôme PUGET, Ingénieur Energéticien et moi-même, Président du CCPN (Comité de Coordination et de Pilotage de la Normalisation Française auquel est rattachée la Normalisation Environnement, et Performance Durable des Organisations) nous avons les capacités de piloter ce type de démarche, déjà mises en place par de nombreux organismes.

Il n'est pas prévu d'engager une certification de la Ville pour le moment.

Celle-ci pourra être décidée ultérieurement après la réalisation des analyses environnementales et la mise en œuvre des premières étapes de la démarche. Dans ce cas, un audit externe viendra constater la conformité de la démarche engagée aux exigences des normes éventuellement suivies (ex ISO 14001).

Afin de mieux circonscrire les réponses à vos questions, nous avons volontairement ciblé nos réponses sur la partie Environnement uniquement. Les parties Sociétale et Économique du Développement Durable n'ont donc pas été abordées dans les réponses fournies et pourront être développées ultérieurement.

## **SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE**

**(Réduction des besoins en énergie par une gestion plus sobre des ressources)**

**1. Quels sont vos objectifs chiffrés de réduction de la consommation énergétique globale de la commune (bâtiments publics, éclairage, mobilité, etc.) d'ici 2030 ?**

## Questionnaire PIBRACTION

Comme exprimé ci-dessus, la fixation d'objectifs nécessite d'effectuer préalablement un diagnostic de consommation énergétique pour les diverses sources d'énergie (électricité, fuel, gaz) dont nous ne disposons pas actuellement.

La démarche de management environnemental proposée comprendra la fixation d'un objectif de sobriété qui naturellement devrait être pondéré à l'aune de l'évolution démographique de la Ville.

On pourrait, ramené au nombre d'habitants de la commune, essayer de découpler l'évolution de la consommation énergétique de l'évolution démographique.

- Dans un premier temps, une réduction de l'empreinte énergétique par habitant de 2 à 5% par an pourrait être envisagée, à recalculer toutefois une fois l'analyse environnementale et le diagnostic énergétique réalisé.
- Une étude énergétique approfondie sera engagée afin de mesurer précisément la consommation de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal. Sur la base de ce diagnostic, nous examinerons la mise en place d'une unité de stockage par batteries centralisée, exclusivement alimentée par les installations photovoltaïques de la commune, afin de permettre le maintien de l'éclairage tout au long de la nuit dans des conditions optimisées sur les plans technique, économique et environnemental.

## **2. Prévoyez-vous des mesures concrètes pour limiter l'étalement urbain et favoriser la densification urbaine ? Si oui, lesquelles et avec quels objectifs chiffrés (ex. : % de surfaces artificialisées à limiter, nombre de logements à construire en rénovation plutôt qu'en extension) ?**

- Les orientations d'urbanisme de Pibrac s'inscrivent dans les orientations de Toulouse Métropole ; elles sont définies dans le PADD et le PLUiH récemment officialisé le 26 janvier 2026. Les surfaces à artificialiser sont réglementairement encadrées par la loi ZAN. Ces orientations seront certainement re-discutées après les élections de Mars 2026 en fonction des politiques d'aménagement des espaces publics de chaque ville.
- Nous souhaitons sanctuariser les espaces verts et reboiser massivement, bien évidemment limiter la consommation d'ENAF, tout en rendant possible la construction d'équipements publics nécessaires et la conservation du caractère authentique de PIBRAC.
- N'étant pas dans la majorité actuelle, les informations dont nous disposons à date ne nous permettent pas de préciser davantage ce point.

**3. Avez-vous prévu des actions pour réduire la consommation de plastique et de ressources non renouvelables dans les services municipaux (ex. : cantines, mairie, écoles) ? Avec quels objectifs chiffrés (ex. : -50 % de plastique d'ici 2028) ?**

Comme exprimé ci dessus, la fixation d'objectifs nécessite d'effectuer préalablement un diagnostic d'utilisation et de consommation des ressources non renouvelables dont nous ne disposons pas actuellement. Ce diagnostic sera effectué et ce type d'objectif, s'il s'avère pertinent, sera fixé. Nous mettrons en œuvre bien évidemment une politique de réduction des déchets suivant le cadre légal et nous inscrirons ces éléments dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

## **II. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

(Optimisation de l'utilisation de l'énergie déjà consommée)

**4. Quel est votre plan pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (mairie, écoles, centres culturels, bâtiments sportifs etc.) ? Avec quels objectifs chiffrés (ex. : 100 % des bâtiments publics en classe énergie A d'ici 2032) ?**

Comme exprimé ci dessus, la fixation d'objectifs nécessite d'effectuer préalablement un diagnostic de performance énergétique de tous les bâtiments de la Ville dont nous ne disposons pas au niveau de la minorité (si toutefois cela a été effectué).

Nous prévoyons de :

- de faire ou de remettre à jour le diagnostic énergétique de tous les bâtiments municipaux,
- prioriser les bâtiments à rénover selon leur niveau de criticité pour la Ville,
- de définir un master plan de rénovation de toutes les infrastructures de la Ville avec financement associé.

**5. Prévoyez-vous des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public ? (ex. : passage à LED 100 %, gestion intelligente par capteurs, réduction de la durée d'allumage) → Objectifs chiffrés ?**

Oui

La conversion en LED des éclairages publics et la faible consommation associée permettent aujourd'hui d'aller encore plus loin en passant à des éclairages connectés et intelligents.

## Questionnaire PIBRACTION

L'idée est de répondre à la triple question de réduire l'empreinte carbone (1), de diminuer la pollution lumineuse (2) tout en apportant un minimum d'éclairage pour sécuriser les passages de nuit (3).

La fixation d'objectifs comme répondu précédemment nécessite de disposer d'un diagnostic non connu à ce stade.

### **6. Avez-vous un plan pour encourager la rénovation énergétique des logements privés (aides, accompagnement, diagnostics) ? Avec quels objectifs (ex. : 30 % des logements rénovés d'ici 2030) ?**

Nous envisageons des partenariats avec l'ADEME ou d'autres organismes, pour permettre la communication d'information aux Pibracais quant aux différentes aides possibles et l'accompagnement au montage de dossiers, voire aux diagnostics à réaliser. La fixation d'objectifs dans le parc privé n'a aucun sens puisqu'on ne dispose pas du contrôle opérationnel des décisions de rénovation.

## **III. ÉNERGIES RENOUVELABLES**

**(Substitution des énergies fossiles par des sources renouvelables locales)**

### **7. Que prévoyez-vous pour l'électrification des usages, soit pour le transport (véhicules électriques) soit pour le chauffage (géothermie de surface et pompes à chaleur) et avec quels objectifs → Exemple : pourcentage du parc en véhicules électriques**

Cette question est liée aux précédentes.

Une fois le diagnostic énergétique de la Ville effectué, un plan d'action sera mis en place et publié. La conversion des véhicules municipaux à l'électrique nécessite des bornes de recharges rapides mais aussi de prendre en considération la disponibilité opérationnelle de véhicules et l'adaptation à leur mission.

Chaque fois que les bâtiments pourront s'affranchir d'un chauffage "fossile" nous le ferons bien évidemment sous réserve de la capacité de financement des conversions et de faisabilité technique.

### **8. Quel est votre objectif chiffré en matière de production d'énergie renouvelable locale (solaire, biomasse) d'ici 2032 ? (ex. : couvrir 50 % des besoins énergétiques de la commune)**

## Questionnaire PIBRACTION

- D'ici 2032, nous visons l'installation de 500 kWc à 1 MWc de puissance photovoltaïque sur les bâtiments publics et parkings communaux, après audit technique et réglementaire.
- Cette production représenterait environ 600 à 1 200 MWh par an, avec un objectif de couvrir 30 à 50 % des besoins électriques des bâtiments publics grâce à l'autoconsommation collective via la PMO.

Ces éléments sont naturellement donnés sous réserve d'évaluation plus précise si nous sommes, car nous ne disposons actuellement d'aucune donnée chiffrée de la part de la Ville.

### **9. Prévoyez-vous l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments publics (TMP, nouvelle école Maurice Fonvieille, ferme pédagogique ou des centrales au sol sur des parkings et terrains disponibles) ? Avec quels objectifs (ex. : 1 MWc installé d'ici 2032) ?**

Oui, nous prévoyons de développer le solaire sur les bâtiments publics de la commune.

Notre première étape sera de lancer un audit énergétique et patrimonial complet afin d'identifier les toitures réellement adaptées à l'installation de panneaux photovoltaïques : TMP, nouvelle école Maurice Fonvieille, ferme maraîchère, et plus largement l'ensemble du patrimoine communal.

Cet audit intégrera l'ensemble des contraintes :

- d'urbanisme (avis des ABF le cas échéant, règles du PLU, servitudes liées à la proximité de l'aéroport de Blagnac, etc.)
- techniques (état des toitures, présence éventuelle d'amiante, étude de structure, orientation, ombrages)
- économiques (coût de renforcement, retour sur investissement, possibilités d'autoconsommation)

Concernant les centrales au sol, nous étudierons également les parkings et terrains communaux disponibles, notamment via des ombrières photovoltaïques qui permettent à la fois de produire de l'énergie et d'améliorer le confort d'usage.

Notre objectif est clair : mettre en place un plan pluriannuel de solarisation du patrimoine communal, avec une cible réaliste et progressive. À titre indicatif, viser entre 500 kWc et 1 MWc installés d'ici 2032 constituerait une ambition cohérente pour une commune comme la nôtre, sous réserve des conclusions techniques et financières.

Au-delà du chiffre, l'enjeu est triple :

1. réduire la facture énergétique de la commune,
2. sécuriser une partie de notre approvisionnement,
3. et inscrire Pibrac dans une trajectoire concrète de transition énergétique.

**10. Avez-vous envisagé des projets de production d'énergie renouvelable en partenariat avec les habitants (ex. : coopératives citoyennes, autoconsommation collective) ? Si oui, avec quels objectifs chiffrés ?**

Oui, nous souhaitons développer des projets de production d'énergie renouvelable associant les habitants.

Nous avons appris lors du dernier Conseil municipal du 24 février que la commune constituait une PMO (Personne Morale Organisatrice). C'est une excellente initiative, car la PMO est précisément l'outil juridique permettant de structurer une opération d'autoconsommation collective.

Nous voulons nous appuyer sur cette base pour aller plus loin. Notre objectif est d'intégrer au sein de cette PMO :

- les futurs générateurs photovoltaïques communaux,
- les bâtiments publics consommateurs d'énergie,
- et, à terme, des habitants volontaires ou des acteurs économiques locaux.

Nous proposerons également d'élargir le périmètre de la PMO en demandant au Département d'intégrer le centre d'incendie et de secours de Pibrac. Cette évolution permettrait d'étendre le rayon réglementaire de 2 km à 20 km, afin d'inclure l'ensemble des bâtiments publics de la commune dans un schéma cohérent et réellement structurant.

Dès notre prise de fonction, nous réunirons l'ensemble des acteurs concernés — Enedis, fournisseurs d'énergie, SDEHG — afin d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle de cette démarche.

En termes d'objectifs chiffrés, nous visons :

- la structuration d'une première opération d'autoconsommation collective couvrant plusieurs bâtiments publics dès le début du mandat
- puis une montée en puissance progressive permettant d'atteindre, à l'horizon 2032, une production locale couvrant une part significative des consommations électriques des équipements communaux, avec ouverture aux habitants

L'ambition est de faire de la transition énergétique un projet collectif, maîtrisé localement, économiquement rationnel et ouvert à la participation citoyenne.

**11. Avez-vous envisagé le géothermique profond pour le chauffage des bâtiments publics ?**

Oui cela est déjà effectif pour le lycée.

## Questionnaire PIBRACTION

Pour les autres bâtiments, une étude de faisabilité technique et économique sera nécessaire avant d'engager la commune dans tout projet de ce type.

### **IV. ENVIRONNEMENT ET SANTÉ**

**(Alimentation collective minimisant les intrants non alimentaires : pesticides, conservateurs, solvants,...)**

**12. Quels sont vos objectifs chiffrés pour augmenter, par rapport à la situation actuelle, la part d'alimentation bio, locale, de saison et de qualité, respectueuse des paysans et des écosystèmes, dans les repas élaborés pour ou par la commune (cantines des crèches et des écoles, repas pour les personnes dépendantes, évènements festifs, ...).**

Nous veillerons dans un premier temps à respecter le cadre imposé par la loi EGalim : 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques (certifiés AB). Ces 50 % incluent aussi des produits sous label (AOP, IGP, Label Rouge, HVE...), des produits locaux sous certaines conditions, etc...

L'objectif est d'avoir à terme 100% d'alimentation Bio et locale dans les cantines (si possible avant la fin de la mandature). S'agissant des autres fournisseurs, les contrats passés verront leurs clauses revues systématiquement à leurs termes pour intégrer cette dimension.

Sur les événements festifs organisés par la Ville nous privilégierons les produits locaux, comme par le passé, tout en veillant à l'impact des coûts pour la collectivité. Nous ferons des préconisations pour les associations, mais elles seront responsables de leur choix.

**13. Quelle finalité et quel type d'exploitation envisagez vous pour la ferme maraîchère ?**

Il ne s'agit pas d'une ferme mais d'une installation de type hangar à ce stade en friche et non exploité.

S'agissant du potentiel d'une telle installation, avant toute chose, pour en faire un vraie ferme maraîchère qui fonctionne, il faut définir le potentiel agronomique et engager une étude de sol, évaluer les potentiels d'irrigation et surtout évaluer le modèle économique de son fonctionnement en régime de croisière pour garantir sa viabilité.

Les agriculteurs veulent pouvoir vivre de leur travail ; économiquement ce modèle ne doit être subventionné pour pouvoir fonctionner au-delà de la dotation initiale ; il existe déjà

## Questionnaire PIBRACTION

une AMAP à proximité dont il faut tenir compte. La viabilité économique fera partie des critères clés dans le choix du modèle retenu.

Malgré nos relances auprès de la ville, nous n'avons que des données parcellaires et ne disposons pas d'études complètes.

Nous sommes déjà en contact avec des agriculteurs sur Pibrac, et des partenaires potentiels pour étudier les diverses possibilités de réactiver cet équipement et le transformer en modèle d'agriculture pérenne (Chambre d'agriculture, INP Agro Toulouse Consulting, Ecole de Purpan, Agrodok Inrae). Les pistes suivantes seront à explorer :

- **Agrivoltaïsme** : fruitiers et panneaux solaires
- **Maraîchage** :
  - plantes aromatiques
  - classique avec fourniture aux écoles et aux Ehpad (?)
- **Élevage** : poules pondeuses (la France importe des œufs)
- **Agroforesterie** : arbres et cultures au milieu
- **Concept bienvenue à la ferme avec un côté pédagogique pour les enfants et les familles**
- **Cultures hors sol sous le hangar** : Hydroponie, aéroponie et aquaponie
- **Serres photovoltaïques**

Quelle que soit la solution envisagée, elle devra être écologiquement sensée et économiquement viable.

## **V. TRAITEMENT DES DÉCHETS (ménagers et verts)**

(Amélioration de la collecte, du tri et réduction à la source)

### **14. Quels sont vos objectifs chiffrés et les mesures concrètes que vous prévoyez en matière d'efficacité du tri ? afin de réduire à la source la quantité des déchets ?**

On peut déceler plusieurs sujets dans cette question :

- S'agissant du tri des déchets incombant à la ville, nous mettrons dans le cadre du système de management à élaborer, en lien avec Toulouse Métropole, des procédures en place pour mieux respecter les consignes de tri dans les différents bâtiments municipaux. Des informations et formations aux agents municipaux, mais aussi aux Pibracais, associations, utilisateurs des équipements publics, seront dispensées. Pour ce qui concerne la réduction à la source, les appels d'offre intégreront des clauses de réduction des emballages dans les critères de sélection des commandes et achats publics.

## Questionnaire PIBRACTION

- S'agissant du tri des déchets incombant aux particuliers, ceci relève de Toulouse Métropole; on peut suggérer et envisager des sensibilisations à l'intérêt du tri par Toulouse Métropole au cours des différentes manifestations publiques et des journées consacrées aux déchets (clean up,...).

Par ailleurs, des pistes de meilleure valorisation des déchets (autres que l'incinération) et de réduction du coût de collecte et de traitement sont actuellement explorées pour faire de Pibrac un modèle expérimental et innovant.

L'idée serait de faire de la collecte des déchets une source de matières premières pour la transformer en CAD (Carburant Aéronautique Durable) par une dépolymérisation catalytique basse température, permettant une réduction de son empreinte Carbone de 80% sur l'ensemble de son cycle de vie mais aussi la fourniture de coupes hydrocarbonées à des coûts compétitifs.

Des brevets ont été déposés par des chercheurs français qui laissent entrevoir des possibilités prometteuses. Ces travaux d'exploration seront conduits avec la Métropole et l'aide de l'Europe pour un passage à une échelle semi industrielle avant généralisation.

S'agissant des déchets verts, non compostables, un partenariat avec DECOSET pourrait être envisagé à l'instar de ce qui est réalisé actuellement par la commune de Léguevin avec laquelle nous pourrions mutualiser la collecte. Ceci présenterait l'avantage de se dispenser d'un dépôt à la déchetterie dont la fréquence d'utilisation rend les temps d'attente parfois très longs.

Ces sujets pourront être étudiés avec Toulouse Métropole et les partenaires concernés, dans un cadre techniquement et financièrement soutenable.

## **15.Quelles autres mesures prévoyez-vous dans les espaces publics (notamment en extérieur : cimetières, terrains de sport et de loisir par exemple) pour que la municipalité se montre exemplaire en la matière ?**

- S'agissant des déchets dans les espaces publics ouverts, la première action est de s'assurer que ces espaces disposent bien déjà de poubelles et que ces poubelles sont régulièrement vidées. Ces poubelles pourront être ultérieurement adaptées pour avoir plusieurs compartiments permettant un tel tri.
- S'agissant des déchets dans les espaces publics fermés (gymnases,...) plusieurs poubelles différenciées par type de déchets pourront être installées, le cas échéant. Des informations et formations aux agents municipaux seront dispensées et aux Pibracais, associations, utilisateurs des équipements publics.

## **VI. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DES MODES DE TRANSPORT DOUX ACTIFS (Déplacements à pied et à vélo, autres modes actifs et transport en commun)**

### **16. Quels objectifs chiffrés (ex. : +30 % d'usagers vélo d'ici 2032) et échéances fixez-vous pour développer les mobilités douces à Pibrac ?**

Le développement des modes doux et actifs est un enjeu important permettant de contribuer à limiter la congestion urbaine et à maintenir une bonne santé physique et mentale des pratiquants.

Là encore nous ne disposons pas des chiffres des pibracais se déplaçant à vélo ou à pied pour se rendre à leur travail.

- Eu égard à ce qui se pratique en moyenne, une augmentation de 2% par an des déplacements en mode doux et actifs peut être une base d'objectif de progression de départ à réévaluer chaque année à l'aune des résultats.

Actions que nous mettrons en place pour promouvoir les modes doux et actifs.

- Travail en étroite coopération avec les Pibracais, vélo-taffeurs et avec les associations dédiées pour définir un plan Modes doux et actifs global,
- Résorption progressive des discontinuités cyclables,
- Busage des fossés en centre ville et construction de trottoirs permettant de cheminer en toute sécurité,
- Actions pour rendre la marche à pied dans la Ville agréable notamment avec des parcours ombragés et plus de bancs sur les parcours, des trottoirs sans aspérités au sol, sécurisés et plus larges,
- Engagement d'un plan "zéro trajet domicile-école dangereux" ; une attention particulière sera portée dès le début du mandat à la sécurisation des abords des établissements scolaires.
- S'attaquer aux conflits d'usage,
- Relance d'une application type écomode permettant de récompenser l'usage du vélo et de la marche (plus je me déplace en modes doux et actifs plus j'y gagne),
- Adhésion de la Ville à l'association GEMME (Groupement des employeurs pour la Mobilité et l'Environnement) permettant une participation indirecte à la définition de la stratégie mobilité de Toulouse Métropole au travers de la Conférence des Grands employeurs,
- Mise en place d'une signalétique dédiée piétons et vélos, permettant de se réappropriier les petits chemins communiquant entre quartiers dans la ville,
- Installation de parkings vélos sécurisés autour des centres commerciaux et des lieux de vie (gymnases,...),

## Questionnaire PIBRACTION

- Journées de sensibilisation au vélo et à la sécurité auprès des habitants et des entreprises du territoire,
- Informations sur l'accompagnement par Toulouse Métropole de l'achat de vélo électrique.

Nous mettrons aussi en place des actions pour promouvoir les autres modes et le transport en commun, et notamment des expérimentations / démonstrations de véhicules intermédiaires pour une mobilité sobre et décarbonée en mode actif ou passif.

## **17. Quels enseignements tirez-vous des derniers baromètres des villes cyclables 2025\* et des villes « marchables » 2023 \*\*?**

### **S'agissant des villes marchables :**

- 1. Il s'agit d'un bilan global "Plutôt favorable" pour Pibrac**, avec la lettre C au classement du Baromètre.
- 2. Le rapport fournit cinq scores spécifiques (sur 20) pour Pibrac**, qui permettent d'identifier ses points forts et ses points faibles :
  - Ressenti global : 12,3/20 (Le meilleur score de la commune, indiquant que les habitants apprécient globalement s'y déplacer à pied).
  - Effort de la ville : 11,5/20 (Les actions de la municipalité en faveur des piétons sont remarquées et plutôt bien évaluées).
  - Sécurité : 11,5/20 (Le sentiment de sécurité est correct).
  - Aménagements et services : 10,3/20 (Un score moyen, montrant une marge de progression).
  - Confort : 8,8/20 (C'est le point noir d'après l'évaluation).
- 3. Le confort : l'axe d'amélioration prioritaire pour Pibrac** Avec une note en dessous de la moyenne (8,8/20), le confort des déplacements à pied est le principal chantier sur lequel la ville devrait se pencher. Bien que le rapport ne détaille pas les verbatims spécifiques à Pibrac, l'étude nationale rappelle que le manque de confort est généralement lié à une demande d'aménités (besoin de bancs pour se reposer, de toilettes, de fontaines à eau, d'espaces végétalisés) ainsi qu'à des trottoirs encombrés ou mal entretenus.
- 4. Les enjeux spécifiques aux villes de la même taille (5 000 à 19 999 habitants)** Pour orienter ses politiques publiques, Pibrac peut également s'appuyer sur les grandes priorités exprimées par les habitants des villes de la même strate démographique :
  - Priorité n°1 : L'aménagement de trottoirs plus larges, bien entretenus et sécurisés.

## **Questionnaire PIBRACTION**

- Priorité n°2 : La réservation de l'usage des trottoirs exclusivement aux déplacements à pied (une demande qui a bondi de trois places par rapport à 2021 face aux conflits d'usage avec les vélos ou les trottinettes).
- Priorité n°5 : Le traitement des « points noirs » et des coupures urbaines, comme les carrefours dangereux ou les traversées de voies obligeant à faire de larges détours.

Enfin, le rapport souligne deux problématiques particulièrement fortes dans les villes de moins de 20 000 habitants : 64 % des piétons s'y sentent en insécurité lorsqu'il s'agit de rejoindre les communes voisines à pied, et 57 % d'entre eux pointent du doigt un manque ou une absence d'éclairage public la nuit sur les trottoirs. Ces éléments pourraient constituer des pistes de réflexion pour les futurs aménagements de Pibrac

### **S'agissant des Villes Cyclables :**

Le Classement en F situe la commune en zone défavorable avec des efforts à effectuer dans tous les domaines (sécurité, confort, stationnement vélo,...) pour renforcer le potentiel cyclable de la ville. L'indicateur s'est même quelque peu dégradé au cours de ces dernières années (-7%). Le plan Modes Doux et Actifs est donc le bienvenu.

## **VII. ACTIONS EN FAVEUR DES MODES DE TRANSPORT DOUX ACTIFS (Projet d'aménagement, moyens et mesures d'incitation)**

En remarque générale, il est important de noter que la norme NF EN ISO 37101 sur laquelle nous nous appuyerons pour développer cette démarche, aborde la mobilité comme l'un des douze domaines d'actions prioritaires pour le développement durable au sein des communautés territoriales.

Il est important de noter également que dans le cadre de cette norme, le terme « mobilité » fait spécifiquement référence aux services de mobilité, les infrastructures physiques de transport étant traitées séparément dans la catégorie « Infrastructures et réseaux ».

La norme prévoit que les communautés territoriales doivent mettre en place des services de mobilité répondant à plusieurs critères d'exigence. Ces services doivent être sûrs, confortables, complets, fiables, efficaces, accessibles, abordables et appropriés pour tous, y compris pour les différentes tranches d'âges et les groupes ayant des besoins spécifiques, comme les personnes en situation de handicap.

Concrètement, les territoires doivent :

- Maintenir un système de transport robuste.
- Améliorer la connectivité globale.

## Questionnaire PIBRACTION

- Encourager activement les modes de déplacement non motorisés (comme la marche et le vélo).
- Faciliter le transport de marchandises.

La norme propose d'évaluer les stratégies de mobilité à travers une grille d'analyse croisée correspondant aux grandes finalités du développement durable :

- **L'attractivité** : l'investissement dans la mobilité doit permettre de créer de nouveaux contacts, d'améliorer les interactions économiques et de diversifier le commerce local.
- **L'environnement** : Des mesures concrètes doivent être prises pour réduire toutes les formes de pollution (bruit, baisse de la qualité de l'air, émissions de gaz à effet de serre sur le cycle de vie) liées au développement de la mobilité.
- **La résilience** : La communauté doit évaluer la solidité de ses services de mobilité et prévoir des plans et des capacités spécifiques pour les rétablir rapidement en cas de catastrophes ou de perturbations.
- **Les ressources** : Les territoires doivent élaborer et encourager des politiques de mobilité durable pour assurer une utilisation responsable des ressources.
- **La cohésion sociale** : Le développement des transports doit faciliter le partage d'expérience et permettre d'unir davantage les différentes composantes de la communauté.
- **Le bien-être** : Les conditions de mobilité doivent concourir directement à l'amélioration de la qualité de vie globale des habitants.

Pour s'assurer de l'efficacité de ces politiques de mobilité, la norme préconise de s'appuyer sur des indicateurs de performance concrets, notamment la disponibilité des services, la couverture de la population concernée et la couverture spatiale du territoire.

**18. Quels aménagements concrets (pistes cyclables, zones 30, parkings relais, parkings vélos, aménagements et itinéraires piétons, ...) prévoyez-vous pour faciliter et sécuriser les déplacements à pied et à vélo, et sur quel calendrier ? Comment comptez-vous assurer des liaisons continues et sécurisées entre les lieux de convergence (gare, écoles, commerces, villes voisines) ?**

Nous planifions de renforcer

- les pistes cyclables et la résorption des discontinuités, pour ce qui concerne les trajets domicile travail mais aussi domicile - écoles et domicile lieux de vie (notamment vers la forêt de Bouconne).
- les aménagements de parkings vélos sécurisés proches des lieux commerçants et de vie (gymnase, écoles...)
- les parkings relais permettant des liaisons multimodales vers les lieux de travail.

## Questionnaire PIBRACTION

### **19. Quelles mesures prendrez-vous pour favoriser l'utilisation des transports en commun (train et bus) et du covoiturage/auto stop ?**

Bruno COSTES a été l'initiateur du projet COMMUTE, de l'application ECOMODE et de l'association éponyme, visant à constituer un intégrateur de toutes les solutions alternatives à la voiture individuelle et une incitation à "shifter" vers des modes plus propres et moins émissifs par un système récompensant la diminution de l'empreinte Carbone de mobilité individuelle.

Nous prévoyons en association avec les communes voisines de remettre en place cette application et de créer avec les commerçants locaux un écosystème incitatif.

Nous prévoyons aussi de mettre en place une navette électrique en site propre permettant de faciliter le rabattement vers le futur terminal de la ligne C du métro, avec des parkings relais autour, et de discuter avec Tisséo en vue de mettre enfin en place une tarification unique sur le tronçon Pibrac - Toulouse.

### **20. Comment comptez-vous réduire les nuisances sonores et polluantes liées à la circulation pendulaire de transit, notamment le matin entre la N124 et la rue des Frères, ainsi que dans la rue Principale ?**

Ces flux de transit sont particulièrement impactant pour la ville. Nous prévoyons conformément à notre programme de :

- **De déplacer les arrêts de bus aujourd'hui dangereux pour les lycéens route de Toulouse**, sur le parking du lycée, pour éviter de bloquer la voie avec les bus,
- **De modifier les ronds points d'entrée /sortie de Pibrac** (à l'instar de ce qui a été fait pour l'entrée depuis la RN124 vers le centre du Perget/Leroy Merlin) pour fluidifier les sorties par une voie dédiée,
- **De discuter avec Tisséo pour une modification de la ligne 32 et de sa fréquence**,
- **De remettre en desserte du centre ville, la liaison gare - centre - lycée et des quartiers excentrés de Pibrac**,
- **D'étudier et créer des dépose minute fonctionnels des enfants aux abords des établissements scolaires, notamment de l'école de la Salle**,
- **De déplacer le Terminus du train-navette (Arènes- Colomiers) à Pibrac** au lieu de Colomiers. ce qui devrait augmenter la desserte de la gare de Pibrac,
- **d'obtenir enfin la tarification unique et élargir la zone Tisséo jusqu'à Pibrac** pour un tarif Pibrac - Toulouse via Colomiers tarif TISSEO sur TOUT le territoire de la Métropole; Installation d'une borne Tisséo sur le quai de Pibrac,

## Questionnaire PIBRACTION

A plus long terme :

- **d'organiser une desserte directe de Pibrac vers le futur terminal métro ligne C** par la création d'une nouvelle navette en site propre le long de la N124 pour relier le centre Pibrac, à la Gare Colomiers et ultérieurement au Rond point de Trigubeurre (Zone en Jacca); deux anciennes voies existent de chaque côté de la RN124 qu'il conviendrait de réhabiliter,
- **d'organiser une déviation de Pibrac** : une liaison depuis Cornebarrieu via la M65 vers Colomiers est à explorer car elle permettrait aussi de désengorger les flux descendants. Cela impliquerait la construction d'un nouveau pont sur l'Aussonnelle à cet endroit mais qui aujourd'hui devient une nécessité compte tenu de la congestion urbaine et de l'augmentation de la fréquence des trains,
- **De désengorger la rue de Frères et déviation de Pibrac** : le trafic sur cette voie le matin est insupportable mais quasi obligatoire pour se rendre à Colomiers car il n'y a que deux ponts sur l'Aussonnelle (RN124 et rue des Frères); la création d'une liaison Coustayrac- rue des Frères apparaît être une nécessité,
- **de créer une voie directe Pibrac - Colomiers en parallèle de la RN124** : la réhabilitation d'une ancienne voie existante, reliant l'aire de covoiturage jusqu'à l'allée de Puycasque puis au chemin du Loudet permettrait un accès direct à Colomiers par la zone du Perget est à explorer. (voir schéma ci après).

### **21. Quel niveau de budget annuel, quels modes de financement et quelle gouvernance (comité citoyen, concertation) prévoyez-vous pour ces actions ?**

- S'agissant du financement, nous nous appuyerons sur les financements de Toulouse Métropole d'une part et des planifications prévues au titre du PARM (Programme d'Aménagement des Routes Métropolitaines) mais aussi sur la possibilité de monter des projets européens innovants comme nous l'avons déjà fait pour le programme COMMUTE (financement via UIA à 80%)
- S'agissant de la gouvernance, un comité Environnement/Développement Durable sera créé avec les associations et les citoyens volontaires pour participer à l'élaboration des initiatives et des projets, mais aussi s'assurer de leur bonne mise en œuvre.

### **22. Quelle type de communication prévoyez vous pour orienter les Pibracais sur les mobilités douces, faciliter la mise en opération des nouvelles infrastructures et le respect du code de la route ? Par exemple pour la mise en service du REV 11 début 2027**

- A l'aide de l'application Ecomode si celle ci est remise en place nous pourrions inciter les Pibracais à utiliser les mobilités douces et actives et les récompenser au travers d'une communication engageante (nudge),

## Questionnaire PIBRACTION

- Présence de stands dédiés au vélo sur les manifestations organisées par la Ville et participation active aux journées dédiées Vélos,
- Organisation de sorties Vélos à la découvertes de Pibrac,
- Journées des sensibilisation à la sécurité,
- Verbalisation le cas échéant sur les voies les plus passantes en cas d'irrespect des règles de sécurité.

### **VIII. TRANSPARENCE ET SUIVI**

#### **(Mesure, communication et implication citoyenne)**

**23. Comment intégrerez-vous les habitants et associations d'habitants dans la conception et la définition et la mise en œuvre des politiques de mobilité ? Prévoyez-vous de créer un « conseil citoyen de l'environnement » pour associer les habitants à la mise en œuvre des politiques environnementales ? Si oui, comment ?**

Voir précédemment.

Dans le cadre de la mise en place de la politique Environnement et Développement Durable de la Ville, un comité rassemblant toutes les parties prenantes sera mis en place. La gouvernance sera donc transparente et collaborative.

Après avoir effectué les analyses environnementales et posé les diagnostics, nous doterons la ville d'indicateurs qui seront régulièrement publiés sous forme d'un "ECOMETRE". En cas de dérive des indicateurs, les actions correctives seront décidées.

**24. Comment comptez-vous mesurer les progrès de la commune en matière de protection de l'environnement ? (ex. : bilan carbone annuel, nombre de déplacements à vélo, taux d'usage des transports en commun, réduction du nombre de véhicules en transit)**

Voir précédemment

Les indicateurs choisis prendront en compte tous les aspects de la démarche (air, eau, Sols, déchets/économie circulaire, énergie, mobilité,...).

**25. Comment ces paramètres seront-ils régulièrement mesurés et communiqués aux Pibracais ? (ex : tableau de bord en ligne, publication de bilan annuel, présentations à un comité de suivi citoyen, ...)**

Voir précédemment

Toutes les analyses environnementales et les diagnostics réalisés seront publics.

Le principe d'une démarche de management comprend la mise à jour régulière des analyses et des données.

## Questionnaire PIBRACTION

Tous les indicateurs seront disponibles sur le site web et régulièrement publiés dans le journal de la ville (cf ECOMETRE). Un bilan Environnement et Développement Durable pourra être annuellement publié une fois la démarche suffisamment engagée..

En complément de ces questions, **la démarche systémique proposée en matière d'Environnement ira beaucoup plus loin** ; elle traitera notamment du domaine de la protection de la biodiversité (avec un inventaire participatif), de la protection de l'Air (intérieur et extérieur, avec le plan "Air Pur" dans les écoles et sur Pibrac), de la protection de la santé avec l'identification puis la limitation de substances dangereuses ou controversées dans l'alimentation et les usages publics, et des autres nuisances potentielles comme l'exposition au bruit (nuisances aériennes le cas échéant).

Les réponses doivent être adressées à [pibraction@mailo.com](mailto:pibraction@mailo.com)

\* [https://barometre2025.derailleurs-calvados.fr/31/31417\\_pibrac.html](https://barometre2025.derailleurs-calvados.fr/31/31417_pibrac.html)

\*\*[https://reseau-velo-marche.org/app/uploads/2025/09/placeauxpietons\\_2023\\_dp\\_resultats\\_barometre\\_villes-villages-marchables1.pdf](https://reseau-velo-marche.org/app/uploads/2025/09/placeauxpietons_2023_dp_resultats_barometre_villes-villages-marchables1.pdf)